

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 007-210700050-20211021-202167-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE**

**DELIBERATION N° 2021/67**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

**Séance du 21 octobre 2021**

L'an deux mille vingt un et le vingt un octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 14 octobre 2021

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13  
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Catherine LEYNON, Philippe EUVRARD, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD.

**Excusé(e)s** : Sophie ALLEOUD (procuration à Simone GUICHARD), Michel PREVOST (procuration à Jérôme MERCOYROL), Bernard PUEYO (procuration à Claire BOMBRUN).

**Absent(e)s** :

Catherine LEYNON a été élu(e) secrétaire.

**Objet : Remboursement des charges locatives de Madame ROCHE Josette.**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Madame ROCHE Josette locataire qui souhaite résilier son bail compte tenu de son entrée en EHPAD depuis le 28 septembre 2021.

Il expose que Madame ROCHE Josette occupe un logement au 34 Rue du Barry depuis mars 2014.

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 007-210700050-20211021-202167-DE

Il indique qu'outre son loyer, Madame ROCHE Josette paye des provisions pour charges régularisées tous les ans au mois d'août en fonction des dépenses réelles. Le montant prévisionnel de ces provisions a été fixé à deux cent quinze euros (215 €) par mois. Il comprend une proportion très importante de chauffage pour l'hiver 2021/2022.

Compte tenu de la situation particulière de Madame ROCHE Josette engendré par son placement en EHPAD le Maire propose au Conseil Municipal de lui rembourser les charges locatives qu'elle a payées par avance de juillet 2021 à septembre 2021, et dont le total s'élève à cinq cent cinquante-cinq euros (555 €).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** de rembourser à Madame ROCHE Josette le montant des provisions pour charges qu'elle a payées, par avance, de juillet 2021 à septembre 2021 et dont le montant s'élève à cinq cent cinquante-cinq euros (555 €).

**PRECISE** que son bail de location est résilié à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**DONNE** pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 21 octobre 2021

POUR COPIE CONFORME  
Alba la Romaine, le 22 octobre 2021  
Le Maire  
Pierre LAULAGNET

